



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/65
3 mars 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-septième réunion
Montréal, 30 mars – 3 avril 2009

**CONCILIATION DES COMPTES DE 2006 ET 2007
(DECISION 56/67)**

Contexte

1. L'exercice de conciliation des comptes 2006 a été présenté à la 53^e Réunion du Comité exécutif en novembre 2007 et il a été conclu qu'il aurait été clos si le PNUE n'avait dû expliquer la différence de 105 494 \$US enregistrée dans son état financier et non dans son rapport périodique et si la Banque mondiale n'avait dû fournir une explication sur l'excédent de 303 \$US dans son revenu pour que le Trésorier puisse compenser ce montant dans les futurs transferts.

2. A sa 56^e réunion en 2008, le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/60 abordait les points restés en suspens dans l'exercice de conciliation des comptes 2006 et indiquait que le PNUE et la Banque mondiale devaient donner des informations sur les deux points ci-dessus mentionnés. La décision 56/67(b) du Comité exécutif a par conséquent mentionné qu'afin de clore l'exercice de conciliation pour 2006, une nouvelle mise à jour de la part du PNUE et de la Banque mondiale était nécessaire et qu'elle porterait pour le PNUE sur les dépenses supplémentaires de 105 494 \$US au niveau des coûts d'appui de projets et pour la Banque mondiale sur l'excédent de 303 \$US au niveau du revenu.

3. Outre la demande relative aux deux points en suspens dans l'exercice de conciliation des comptes 2006, le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/60 a également présenté les résultats de la conciliation des comptes 2007, qui avaient révélé que les données des montants approuvés pour les agences étaient substantiellement les mêmes que celles du Secrétariat. Cependant, la comparaison entre les approbations pour les agences d'exécution dans les rapports périodiques et les comptes de revenus des agences d'exécution pour 2007 a montré un déficit de 2 686 741 \$US dans le revenu de la Banque mondiale et un

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

excédent de 45 161 \$US dans le revenu du PNUE. Le PNUE a également cherché des informations sur une entrée de 93 622 \$US dans ses dépenses finales de 2007. Certains ajustements ont également été requis en 2008 pour le PNUD.

4. Dans sa décision 56/67(c), le Comité exécutif a par conséquent décidé :

- “c) de prendre note du fait que l’exercice de conciliation des comptes était en suspens dans l’attente de l’explication de la Banque mondiale sur le déficit de 2 686 741 \$US dans son revenu et sur l’excédent de 45 161 \$US dans le revenu du PNUE et de demander au PNUE et à la Banque mondiale de donner des renseignements sur ces deux montants à la 57^e réunion;
- d) de prendre note du fait que le PNUE était toujours à la recherche d’informations sur l’entrée de 93 622 \$US dans ses dépenses finales de 2007 afin d’expliquer la différence entre les dépenses dans son rapport périodique et dans son état provisoire et donnera des informations à ce sujet à la 57^e réunion ;
- e) de demander au PNUD d’ajuster ses dépenses de 2007 de 6 445 \$US en 2008;
- f) de demander au Trésorier d’enregistrer en 2008 le revenu de 2007 de 1 320 670 \$US pour le PNUD, de 187 233 \$US pour le PNUE, de 633 576 \$US pour l’ONUDI et de 1 838 022 \$US pour la Banque mondiale en 2008; et
- g) de demander au Trésorier d’enregistrer les dépenses de 2007 de 299 485 \$US pour le PNUD en 2008. »

5. La section I du présent document porte sur les points en suspens concernant l’exercice de conciliation des comptes 2006 pour le PNUE et la Banque mondiale à titre de suivi de la décision 56/67b. La section II porte sur les points en suspens concernant l’exercice de conciliation des comptes 2007 pour le PNUE et la Banque mondiale à titre de suivi de la décision 56/67c) et d). La section III porte sur les ajustements devant être mis en œuvre par le PNUD et le Trésorier dans les comptes 2008 à titre de suivi de la décision 56/67e), f) et g). La section IV présente les recommandations du Secrétariat soumises à l’examen du Comité exécutif.

SECTION I : Conciliation des comptes 2006

6. Le PNUE présentait une différence de 105 494 \$US au niveau des dépenses enregistrées dans son état financier de 2006 et non dans son rapport périodique de 2006. Le PNUE a expliqué que le montant de 105 494 \$US était lié aux dépenses relatives aux coûts d’appui pour les années antérieures à 2006 et qui avaient été enregistrées par erreur dans certains des projets en 2006. En raison de la comptabilisation automatique de coûts d’appui aux programmes relatifs à des projets de renforcement institutionnel qui ne sont plus facturés, les coûts d’appui aux programmes indiqués dans le système de gestion IMIS indique des dépenses relatives aux coûts d’appui aux programmes plus élevées que celles indiquées dans le rapport périodique. Le PNUE a pu identifier les projets auxquels ces dépenses étaient liées et a indiqué qu’il ferait les modifications nécessaires pour les comptes de 2006 en procédant à des ajustements dans les comptes de 2008. Des précisions sur ces ajustements dans le système de gestion IMIS du PNUE indiquant les numéros de projets IMIS ont été fournies au Secrétariat. L’exercice de conciliation des comptes de 2006 est par conséquent clos.

7. Sur le revenu excédentaire de la Banque mondiale de 303 \$US, la Banque a indiqué qu'elle cherchait encore l'origine de cette différence qui remonte à la conciliation des comptes de 2006 et pense que cela pourrait être attribué à un ajustement dans le rapport périodique. Ce montant restera cependant un point en suspens dans l'exercice comptable de conciliation des comptes de 2006 et devrait être réexaminé lors de l'exercice de conciliation des comptes de 2008 à la 59^e réunion.

SECTION II: Conciliation des comptes 2007

PNUE

8. A la 56^{ème} réunion, le PNUE recherchait encore des informations sur la somme de 93 622 \$US enregistrée dans ses dépenses finales de 2007 et non dans ses rapports périodiques de 2007. Le PNUE a expliqué que cette dépense était liée à des charges annuelles cumulatives antérieures, appuyées par des pièces justificatives inter-bureaux, traitées en 2007 et ayant été incluses dans les comptes de 2007. Le PNUE a déclaré au Secrétariat que ce montant de dépenses serait reversé et déduit en 2008 du poste de dépenses de 2007.

9. En ce qui concerne l'excédent de 45 161 \$US dans les comptes du PNUE, le PNUE a expliqué que cet excédent résultait d'un rendement de capital au moment de l'enregistrement des approbations des projets, de soldes restitués et de revenus sur les intérêts. Le PNUE a expliqué qu'il avait reçu quatre transferts de fonds en 2007, au lieu des trois habituels relatifs aux trois approbations du Conseil exécutif. Une de ces paiements était le reliquat du montant dû au PNUE après la 50^e réunion du Comité exécutif en décembre 2006 et transféré fin janvier 2007, d'où son insertion dans le revenu de 2007. En 2007, le PNUE a également encaissé des rendements et certains des intérêts reçus ont été déduits, après approbation, entraînant ainsi l'excédent apparu dans le revenu du PNUE. Le PNUE a conseillé le Secrétariat de compenser cet excédent dans ses revenus futurs.

10. Suite à ces explications et une fois les ajustements suggérés réalisés, la conciliation des comptes 2007 sera terminée pour le PNUE.

Banque mondiale

11. La Banque mondiale a expliqué que le déficit de 2 686 741 \$US au niveau de ses revenus provenait de trois éléments :

- (a) Une somme de 2 046 819 \$US correspondant au gain cumulatif sur les taux de change sur des effets à payer depuis la 38^e réunion du Comité exécutif et qui avaient été déduits des approbations de projets de la Banque mondiale aux 38^e, 41^e et 45^e réunions du Comité exécutif, et qui ont été une fois de plus déduits suite aux décisions prises à la 48^e réunion, débouchant ainsi sur une double déduction.
- (b) L'autre montant approuvé de 640 224 \$US provenait de l'omission d'une perte de revenu sur investissement survenue pendant le changement du système comptable de la Banque. La perte de revenu sur investissement a été déduite du montant signalé au Trésorier en 2005, cependant elle a été de nouveau ajoutée sur le revenu des investissements en 2007. La perte non réalisée n'a cependant pas été prise en compte dans le montant du revenu des investissements fourni au Trésorier, aboutissant ainsi à une double déduction sur les futurs transferts à la Banque.
- (c) Enfin, la Banque mondiale a signalé un revenu additionnel de 8 \$US entre 2005 et 2006

entraînant une différence du même montant, qui a été déduite par le Trésorier dans les transferts faits à la Banque.

12. Le Trésorier a pu confirmer une double déduction de 1 176 270 \$US qui s'était produite sur la base des états financiers révisés de 2004 de la Banque mondiale et en 2006 sur une demande de confirmation de la révision. De plus amples vérifications sont cependant requises par le Trésorier avant qu'il ne procède au versement à la Banque mondiale du déficit restant de 1 510 471 \$US. Ce montant constitue un point en suspens au niveau de la conciliation des comptes de 2007 devant faire l'objet d'un suivi à la 59^e réunion.

SECTION III: Ajustements pour 2007 requis en 2008 par le PNUD et le Trésorier

13. Le PNUD a confirmé qu'il avait effectué un ajustement de 6 445 \$US afin d'ajuster ses dépenses de 2007 dans les comptes de 2008. De même, le Trésorier a confirmé qu'il avait enregistré pour le PNUD un revenu de 1 320 670 \$US en 2008 qui n'avait pas été signalé par le PNUD dans son état provisoire 2007 mais dans ses derniers états financiers, plus tard en 2008. Le Trésorier a également confirmé que tous les ajustements nécessaires pour les comptes de 2007, tel que recommandé dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/60, ont été faits, y compris les montants devant être retirés des approbations des agences d'exécution tel que mentionné dans le tableau du rapport sur la « Conciliation des comptes pour 2006 et 2007 » à la 56^e réunion du Comité exécutif.

SECTION IV : Recommandations

14. Le Comité exécutif souhaiterait:

- a) Prendre acte du document sur la conciliation des comptes 2006 et 2007 tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/65 ;
- b) Prendre acte du fait que la conciliation des comptes 2006 et 2007 est clos pour le PNUE ;
- c) Prendre note de la restitution de l'excédent de 45 161 \$US pour le PNUE et demander au Trésorier de compenser ce montant dans les futurs transferts au PNUE ;
- d) Prendre note de l'explication de la Banque mondiale sur le déficit de 2 686 741 \$US et demander au Trésorier de restituer 1 176 270 \$US à la Banque ;
- e) Prendre note du fait que les actions de suivi pour les comptes 2006-2007 ont été menées à bien pour le PNUD, le PNUE et l'ONUDI et attend un rapport à la 59^e réunion :
 - i) de la Banque mondiale sur le montant de 303 \$US ; et
 - ii) sur la vérification par le Trésorier de la double déduction de 1 510 471 \$US des transferts faits à la Banque mondiale